



Herbicide Pardner

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B accélérée, sous-catégories B.3.10 et B.3.11

Numéro de la demande : 2016-1865
Demande : Catégories B.3.10 et B.3.11 (nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – mélanges en cuve et nouveaux organismes nuisibles)
Produit : Herbicide Pardner
Numéro d'homologation : 18001
Matière active (m.a.) : 280 g/L de bromoxynil
Numéro de document de l'ARLA : 2675395

Contexte

L'herbicide Pardner contient 280 g/L de bromoxynil est homologué pour la suppression sélective en postlevée des dicotylédones dans les petites céréales, le lin, le maïs, les graines d'alpiste des canaris, l'ail, l'oignon, les carottes, les semis et les cultures établies de luzerne, les semis de graminées, le fourrage et les grains de sorgho, le fourrage et les grains de millet, comme traitement en présemis/avant la plantation de canola, et sans labour. Pour des précisions concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port de pièces d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

Le but de cette demande est de :

1. Modifier la section « Traitement en présemis/avant la plantation du canola » de l'étiquette pour ajouter les sels de glyphosate suivants (en plus des sels de potassium et des sels de l'isopropylamine actuellement inscrits sur l'étiquette) lors d'un mélange en cuve avec l'herbicide Pardner : **diméthylamine et diammonium**.
2. Modifier la section « Mauvaises herbes supprimées » par « Traitement en présemis/avant la plantation du canola » pour ajouter **répression du kochia à balais (1 à 5 cm de hauteur), y compris les biotypes résistants au glyphosate**.

3. Modifier la section « Mauvaises herbes supprimées » par « Traitement en présemis/avant la plantation du canola » pour ajouter un **traitement séquentiel de postlevée du produit Liberty 150 SN (dans les hybrides de canola qui possèdent le trait Libertty Link) pour améliorer la suppression du kochia à balais, y compris les biotypes résistants au glyphosate, les biotypes résistants aux inhibiteurs de l'acétolactate synthase (ALS) (groupe 2) et les biotypes résistants aux herbicides auxiniques (groupe 4).**
4. Modifier la section « Labour minimal ou sans labour » de l'étiquette pour ajouter les sels de glyphosate suivants (en plus des sels de potassium et des sels de l'isopropylamine actuellement inscrits sur l'étiquette) lors d'un mélange en cuve avec l'herbicide Pardner : **diméthylamine et diammonium.**
5. Modifier la section « Mauvaises herbes supprimées » par « Labour minimal ou sans labour » pour ajouter une **allégation de répression du kochia à balais résistant au glyphosate.**

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, celles-ci n'ayant pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ni environnementale n'est nécessaire puisque le profil d'emploi, y compris les cultures hôtes, les doses et les délais d'application des produits composant le mélange, demeurent inchangés.

Évaluation de la valeur

Le kochia à balais est un producteur prolifique de graines et est capable de les étendre rapidement sur de grandes distances. Quand il est laissé libre de croître à volonté, le kochia à balais peut causer des pertes de rendement importantes. De plus, le kochia à balais a développé une résistance aux inhibiteurs de l'ALS (herbicides du groupe 2), au glyphosate (herbicides du groupe 9) et, plus récemment, au fluroxypyr (herbicides du groupe 4) dans la région des Prairies canadiennes. L'offre de solutions supplémentaires de lutte contre les mauvaises herbes dans le cas du kochia à balais sera avantageuse pour les producteurs canadiens qui doivent négocier avec les retombées fâcheuses de la présence de cette plante dans leurs champs.

Le demandeur a transmis des renseignements sur la valeur sous la forme de données d'essais menés en serre et en champs ainsi que de justifications scientifiques aux fins de l'examen. Ces renseignements permettent à l'ARLA d'appuyer l'ajout du kochia à balais comme mauvaise herbe pouvant être réprimée par le traitement à l'aide du mélange en cuve de l'herbicide Pardner avec du glyphosate avant la plantation du canola ou en situation de labour minimal ou sans labour. De plus, ces renseignements ont aussi permis à l'ARLA d'appuyer l'utilisation de produits à base de glyphosate contenant de la diméthylamine et des sels de diammonium en mélange en cuve avec l'herbicide Pardner et en traitement avant la plantation du canola ou en situation de labour minimal ou sans labour.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Pardner afin d'y inclure le kochia à balais comme mauvaise herbe qui sera réprimé par un traitement à l'aide du mélange en cuve de l'herbicide Pardner avec du glyphosate (y compris les produits qui contiennent de la diméthylamine et des sels de diammonium) avant la plantation du canola ou en situation de labour minimal ou sans labour.

Références

Liste des études et des renseignements soumis par le titulaire

2628258	2016, VALUE ASSESSMENT of a Pardner + Glyphosate Herbicide Tank-mixture applied Pre-seeding to Canola for Control of Glyphosate-resistant Kochia, DACO: 10.1.
2628260	2016, Efficacy Trials, DACO: 10.2.3.

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.